

# L'état d'urgence donne des ailes à la bourgeoisie

L'état d'urgence a été approuvé en novembre par les directions syndicales CGT, FO, FSU..., le PS (les députés « frondeurs » ne frondant plus), le PdG et le PCF comme une mesure aussi exceptionnelle que justifiée. Comme il fallait s'y attendre, il est reconduit par le gouvernement. Le premier ministre annonce même à Davos le qu'« *il ne sera pas levé tant que Daech (EI) ne sera pas détruit* » (Valls, BBC, 22 janvier). Comme le gouvernement français s'emploie à légitimer Daech en bombardant la Syrie et l'Irak, en discriminant les Arabes, l'exception risque de durer des années.

Présenté au conseil des ministres le 23 décembre 2015, le projet de révision constitutionnelle dont l'objectif est d'inscrire l'état d'urgence dans la Constitution est prévu en débat à partir du 3 février 2016. Ainsi, n'importe quel gouvernement, en même temps qu'il prolongera l'état d'urgence, pourra confier à la police : le contrôle d'identité sans nécessité de justifier de circonstances particulières établissant le risque d'atteinte à l'ordre public, la visite des véhicules et l'ouverture des coffres, la retenue administrative de la personne présente dans le domicile ou le lieu faisant l'objet d'une perquisition administrative, la saisie administrative d'objets ou d'ordinateurs durant les perquisitions administratives, l'escorte jusqu'au lieu d'assignation à résidence...

Le 18 janvier, Hollande a récapitulé devant le Conseil économique, social et environnemental, haut lieu de la collaboration de classes –dans lequel siègent 18 CGT, 18 CFDT, 14 FO, 6 CFTC, 6 CFE, 4 UNSA, 2 USS (SUD), 1 FSU– l'ensemble des attaques qu'il comptait mettre en œuvre cette année. La liste, impressionnante, répond point par point aux exigences du patronat :

- le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sera transformé en baisse définitives des cotisations patronales,
- le crédit emploi recherche (CIR) sera quant à lui pérennisé,
- la prime de 2 000 euros pour l'embauche dans les petites et moyennes entreprises d'un salarié jusqu'à 1,5 SMIC est reconduite,
- le montant et la durée des indemnités chômage devraient être revus à la baisse,
- 500 000 chômeurs devront suivre une formation, ce qui ne devrait avoir comme effet que de dégon-

fler d'autant le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A

- le nombre d'apprentis devrait passer de 400 à 500 000, le salaire des jeunes exploités sera intégralement pris en charge par l'État durant la première année dans les TPE (moins de 10 salariés), avec à la clé la certification des formations « maison » par le ministère du Travail, pas supplémentaire dans le démantèlement de l'enseignement technique, une conquête de 1945.

La « simplification » du Code du travail est annoncée pour mars. Il s'agit de faciliter toutes les modifications des horaires, nuit et jours fériés compris, en supprimant ou limitant au maximum le coût des heures supplémentaires pour les patrons, notamment en recourant aux accords d'entreprises, où la pression patronale est

la plus forte, qui pourront se substituer aux accords de branches. Le plafonnement des indemnités prud'homales pour licenciement abusif, réclamé par les patrons figure également à l'ordre du jour de la réforme du Code du travail.

Les directions syndicales sont invitées à négocier tout cela, ce qu'aucune ne refuse de faire. Elles ont déjà participé à la première phase de concertation sur la réforme du Code du travail en automne, et se tiennent prêtes à se rendre aux prochaines invitations du gouvernement qui ne devraient plus tarder.

La condamnation à deux ans de prison, dont 9 mois de prison ferme, de huit anciens salariés de Goodyear qui avaient retenu deux cadres alors que leur usine d'Amiens allait être fermée en laissant sur le carreau quelques 1 143 salariés, est révélatrice à plus d'un titre.

Les organisations issues des travailleurs, en premier lieu des syndicats, doivent s'unir pour exiger :

- aucune poursuite judiciaire contre nos camarades de Goodyear et d'Air France ! levée des sanctions patronales contre ceux d'Air France !
- fin de l'état d'urgence !
- rupture des négociations du projet de loi Macron II !
- interdiction des licenciements ! diminution du temps de travail et embauche des chômeurs !
- arrêt des interventions impérialistes ! libre entrée des réfugiés !

24 janvier 2015

